

Désignation de l'entreprise		AB PARQUETS					
Adresse de l'entreprise		30 BOULEVARD EMILE ZOLA			69600 OULLINS		
SIRET		51004061100020					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
							Exercice N clos le 31/12/2025
ACTIF				Brut	Amortissements – Provisions		Net
				1	2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	20000	016	20000	
	Immobilisations corporelles *		028	28353	030	28353	
	Immobilisations financières * (1)		040	450	042		450
	Total I (5)		044	48803	048	48353	450
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3703	070		3703
		Autres * (3)	072	3030	074		3030
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	14970	086		14970
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	21702	098		21702
	Total général (I + II)		110	70505	112	48353	22152
PASSIF							Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132	19292	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		(7623)	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		12769	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		34	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		4176	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	)	172	1767	
	Comptes courants d'associés			173		3406	
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		9383	
Total général (I + II + III)			180		22152		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Pénalités, amendes fiscales et pénales	66

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AB PARQUETS			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	20000 412	414	416	20000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	14432 442	444	446	14432	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	12144 462	464	466	12144	
	Autres immobilisations corporelles	470	1777 472	474	476	1777	
Immobilisations financières		480	450 482	484	486	450	
TOTAL		490	48803 492	494	496	48803	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements afférents à la fin de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	14432 532	534	536	14432	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	12144 552	554	556	12144	
Autres immobilisations corporelles		560	1777 562	564	566	1777	
TOTAL		570	28353 572	574	576	28353	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5	
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé							
		6	7	8	9	10	
Immobiliations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values		
					Court terme*	Long terme	
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
							0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
Total	578	580	582	584	586	581	587
							589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL				596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AB PARQUETS		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	10000	632	10000	634	636 20000
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur comptes clients	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680	10000	682	10000	684	686 20000
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		22731			
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)			Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984		22731			
Déficits de l'exercice		860		6824			
Total des déficits restant à reporter		870		29555			
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI) 325 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite 327				381	
Montant de la TVA collectée						374	5044
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	5640
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS							
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692					
Revenu brut social (si le montant est positif)						693	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2025-12-31 N° SIRET : 51004061100020
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB PARQUETS
ADRESSE (voie) : 30 boulevard emile zola
CODE POSTAL : 69600 VILLE : OULLINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I	CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
---	--

II	CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
----	--

Nom de famille : JUHEL Prénom(s) : JEAN JACQUES
Nom d'usage : % de détention : 100.00 Nb de parts ou actions : 1000
Naissance : Date : 04/05/1962 N° Département : 11000 Commune : QUILLAN Pays : FR
Adresse : 30 BLD EMILE ZOLA
69100 VILLEURBANNE Pays : FR

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2025-12-31

N° SIRET : 51004061100020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB PARQUETS

ADRESSE (voie) : 30 boulevard emile zola

CODE POSTAL : 69600

VILLE : OULLINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

0

Formulaire à déposer
en double exemplaireFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AB PARQUETS			30 BOULEVARD EMILE ZOLA		
SIRET	51004061100020	69600 OULLINS		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			POSE DE PARQUETS		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal			Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	6824
Bénéfice imposable à 15 %			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Base d'imposition :				Taux d'imposition :	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
			MACOMPTA.FR - www.macompta.fr		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
			Identité du déclarant :		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Date : Lieu :		
Prestataire :			Qualité et nom du signataire :		
			Signature :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions							e				
autres que celles							f				
visées en (a), (b), (c) et							g				
(d) ci-dessus (3)							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)		Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires (5)		Remboursements (6)		Indemnités forfaitaires (7)		Remboursements (8)
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %							
						0%		15%		19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice							
				MVLT restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	69

AB PARQUETS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €

Siège social : 30 bd Emile Zola 69600 OULLINS PERRE BENITE

510 040 611 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 26 juin, à onze heures, au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Jean-Jacques JUHEL,

Agissant en qualité d'associé unique et le président de la société « AB PARQUETS » :

Après avoir rappelé l'ordre du jour suivant :

- . Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, quitus au Président,
- . Affectation du résultat de l'exercice,
- . Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- . Rémunération du président,
- . Questions diverses.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, quitus est donné au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer le résultat de l'exercice, qui est une perte s'élevant à **7 622.72€**

En totalité sur le poste « autre réserves » qui est ramené à **11 669.26€**

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, savoir :

. Le paiement par la société d'une indemnité d'occupation de locaux appartenant à Monsieur Jean-Jacques JUHEL pour un montant annuel de 11 400 €, outre la location d'un parking pour 1 680€, et le remboursement de charges locatives pour 1800€.

. Le remboursement par la société à Monsieur Jean-Jacques JUHEL de ses frais de déplacement pour 718.02€, et frais de réception pour 616.87€ exposés dans l'intérêt social, sur l'exercice écoulé.

. Le compte courant d'associé de Monsieur Jean-Jacques JUHEL ressort créiteur au 31 décembre 2025 de 3 406.48€

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Jean-Jacques JUHEL au titre de ses fonctions de président sur l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoir au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait dudit procès-verbal pour remplir toutes les formalités légales.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Jacques JUHEL

